

**Délibération n° 2024-038
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
réunie le 20 juin 2024**

Annexes aux MCCC pour l'année universitaire 2024-2025

*Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;*

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Paris 8 approuve les annexes aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) jointes à la présente délibération.

Nombre de membres	37	Nombre de voix favorables	16
Nombre de membres présents ou représentés	24	Nombre de voix défavorables	0
Total des suffrages	24	Nombre d'abstentions	8

Fait à Saint-Denis le 20 juin 2024
La présidente,

Annick ALLAIGRE

Maria PIRONE
Pour la Présidente et par délégation
Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

**Modification de l'annexe aux modalités
de contrôle des connaissances et des compétences 2024-2025
présentée en CFVU le 20 juin 2024**

Composante : LLCER-LEA
Formation : Licence et Master

Formulation en 2023-2024

Formulation en 2022-2023

7– EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

Pour la licence LLCER parcours : Mondes anglophones, Mondes arabes, Mondes hispaniques, Etudes européennes et internationales :

UE : Transversales

EC tremplin Métier DL25ETR1

EC tremplin Master DL25ETR2

Ces EC n'attendent pas de note (VAL). Cette VAL ne donne pas lieu à une compensation.

7– EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

Pour la licence LLCER parcours : Mondes anglophones, Mondes arabes, Mondes hispaniques, Etudes européennes et internationales :

UE : Transversales

EC tremplin Métier DL25ETR1

EC tremplin Master DL25ETR2

EC M2E L1 DL21ET01 ainsi que la DL études anglophones-histoire (DL21ET01)

Ces EC n'attendent pas de note (VAL). Cette VAL ne donne pas lieu à une compensation.

Observation

Néant
=> à compléter éventuellement

**Modification de l'annexe aux modalités
de contrôle des connaissances et des compétences 2024-2025
présentée en CFVU le 20 juin 2024**

Composante : SDL

Formation : Licence et Master SDL

Formulation en 2023-2024

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

En licence de Sciences du langage :

- L1 + Bloc 3 Identifier et valoriser ses compétences (code Apogée DS1AET01)
- L1+ Bloc 6 EC Voix et posture (code Apogée : DS1BET01)

Modification apportée pour 2024-2025

Formulation en 2023-2024

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

En licence de Sciences du langage :

- L1 + Bloc 3 Identifier et valoriser ses compétences (code Apogée DS1AET01)
- L1+ Bloc 6 EC Voix et posture (code Apogée : DS1BET01)

Observation

Néant

=> à compléter éventuellement

**Modification de l'annexe aux modalités
de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024
présentée en CFVU le 20 juin 2024**

Composante : IFG

Formation : Master Géopolitique

Formulation en 2023-2024

3 – Modalités d’organisation des sessions de contrôle des connaissances et des compétences en licence et/ou master (Article 15)

Pour les étudiants de la spécialisation Cyberstratégie & terrain numérique, la note du diplôme est la moyenne pondérée de la note obtenue :

Enjeux stratégiques et démocratiques des données numériques (5%)

Terrain numérique et OSINT (10%)

et de la note attribuée au mémoire ou au rapport de stage, d’apprentissage ou de professionnalisation, qui prend en compte l’assiduité de l’étudiant·e aux cours (80%).

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

Master 2 Géopolitique, parcours Géopolitique, territoires et enjeux de pouvoir :

- les EC de des UE découverte,
- le mémoire, rapport de stage ou d’alternance,
- l’étude pratique pour la spécialisation Gestion des Risques géopolitiques

Modification apportée pour 2024-2025

Formulation en 2024-2025 :

3 – Modalités d’organisation des sessions de contrôle des connaissances et des compétences en licence et/ou master (Article 15)

Pour les étudiants de la **spécialisation Cyberstratégie & terrain numérique**, la note du diplôme est la moyenne pondérée de la note obtenue :

Géopolitique des données et des technologies numériques (10%)

Enjeux stratégiques et démocratiques des données numériques (5%)

Terrain numérique et OSINT (10%)

et de la note attribuée au mémoire ou au rapport de stage, d’apprentissage ou de professionnalisation, qui prend en compte l’assiduité de l’étudiant·e aux cours (80%).

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

Master 2 Géopolitique, parcours Géopolitique, territoires et enjeux de pouvoir :

les EC de des UE découverte,

le mémoire, rapport de stage ou d’alternance,

l’étude pratique pour la spécialisation Gestion des Risques géopolitiques

Géopolitique des données et des technologies numériques pour la spécialisation Cyberstratégie & terrain numérique,

Enjeux stratégiques et démocratiques des données numériques pour la spécialisation Cyberstratégie & terrain numérique,

Terrain numérique et OSINT (10%)pour la spécialisation Cyberstratégie & terrain numérique,

L’élaboration de la politique étrangère : logiques de compétition et logiques de coopération pour la spécialisation Les nouveaux territoires de la compétition stratégique.

Observation

Néant

=> à compléter éventuellement

**Modification de l'annexe aux modalités
de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024
présentée en CFVU le 20 juin 2024**

Composante : CULTURE ET COMMUNICATION

Formation : Licence et Master

Formulation en 2023-2024

4 – Cas particuliers des EC n’ouvrant pas droit à une seconde chance (Article 15)

En Licence professionnelle, tous les cours, sauf :

- « Éthique et pratiques du journalisme »
- « Histoire du journalisme »
- « Sociologie du journalisme »

En Licence :

- « Méthodologie du travail universitaire écrit » I & II
- « Méthodologie du travail universitaire oral » I & II
- « Période d’expérience professionnelle 1 : rapport de stage»
- « Période d’expérience professionnelle 2 : mémoire de stage »
- « Période d’expérience professionnelle : soutenance »
- « Méthodologie du projet personnel et professionnel (M3P) »
- « Projet tuteuré »

En 1^e année de Master :

- « Atelier de suivi méthodologique » (Mention Information Communication)
- « Mémoire – Texte » (tous Mentions et Parcours confondus)
- « Mémoire – Soutenance »
- « Période d’expérience professionnelle » (tous Mentions et Parcours confondus)
- « Séminaire de recherche » / « Séminaire avancé de recherche en communication » (tous Mentions et Parcours confondus)
- « Engagement étudiant » (Mention « Industries culturelles »)
- « Conférences professionnelles » (Mention « Industries culturelles »)
- « Ateliers professionnalisants » 1, 2 (Mention « Industries culturelles »)
- « Rapport d’expérience professionnelle » (Mention « Information et communication »)
- « Atelier de suivi du rapport d’étude » (Mention « Information et communication »)

– En 2^e année de Master :

- « Mémoire – Texte » (tous Mentions et Parcours confondus)
- « Mémoire – Soutenance » (tous Mentions et Parcours confondus)
- « Période d’insertion professionnelle » (tous Mentions et Parcours confondus)
- « Séminaires avancés » / « du CÉMTI » / « de recherche » (tous Mentions et Parcours confondus)
- « Formation à la recherche : organisation d'un événement scientifique » (Mention « Culture et communication », Parcours « MARGE »)
- « Atelier promotion du film » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Communication pour l’audiovisuel »)
- « Atelier de culture visuelle » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Plateformes »)
- « Atelier de construction de site (Wordpress) » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Plateformes »)
- « Conférences professionnelles » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Plateformes »)
- « Projet journée d'étude (conception, valorisation print et web) » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Plateformes »)

- « Conduite de projet, communication d'événements culturels (Mention « Industries culturelles », Parcours « Plateformes »)
- « Engagement étudiant » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Plateformes »)
- « Tables rondes professionnelles » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Industrie musicale »)
- « Rapport d'expérience professionnelle » (Mention « Information et communication »).

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

La règle du contrôle continu s'applique pour tous les cours (ou EC, éléments constitutifs). Tous les EC de Licence, Licence professionnelle et Master sont évalués en contrôle continu par une ou plusieurs épreuves (cf. tableau *infra*), qui peuvent être écrites et/ou orales, et dont le coefficient est librement fixé par l'enseignant.e, sauf les EC suivants qui ne sont pas notés sur une échelle de 0 à 20 :

En 2^e année de Licence « Information et communication » :

- « Projet professionnel (M3P) » : acquis / non acquis

En 1^e année de Master, toutes Mentions (sauf Industries culturelles) et tous Parcours confondus :

- « Séminaire de recherche » : acquis / non acquis

En 1^e année de Master, Mention « Information et communication » :

- « Projet "Voyage d'études" » : acquis / non acquis
- « Atelier de suivi méthodologique » : acquis / non acquis

-En 1^e année de Master, Mention « Industries culturelles » :

- « Introduction aux Parcours de M2 » : acquis / non acquis
- « Atelier de recherche-création - I » : acquis / non acquis
- « Atelier de recherche-création - II » : acquis / non acquis
- « Atelier de recherche-création - III » : acquis / non acquis

En 2^e année de Master, Mention « Culture et communication », Parcours « MARGE » :

- « Séminaires de recherche » : acquis / non acquis
- « Formation à la recherche : organisation d'un évènement scientifique » : acquis/ non acquis

En 2^e année de Master, Mention « Industries culturelles », Parcours « Industrie de la musique » :

- « Méthodologie de la recherche » : acquis / non acquis »

○ En 2^e année de Master, Mention « Industries culturelles », Parcours « Communication pour l'audiovisuel » :

- « Stratégies des acteurs de l'audiovisuel » : acquis / non acquis »

En 2^e année de Master, Mention « Information et communication »

- « Atelier de suivi du méthodologique » : acquis / non acquis
- « Enjeux majeurs » : acquis / non acquis

En 2^e année de Master, tous Mentions et Parcours confondus :

- Pour les EC ne donnant pas lieu à une note, le jury de diplôme a la possibilité de diminuer la note moyenne obtenue par chaque étudiant en fonction du nombre de cours non acquis.

Modification apportée pour 2024-2025

Formulation en 2024-2025 :

4 – Cas particuliers des EC n’ouvrant pas droit à une seconde chance (Article 15)

-En Licence professionnelle, tous les cours, sauf :

« Droit du journalisme »

« Histoire du journalisme »

« Sociologie du journalisme »

– En Licence :

« Méthodologie du travail universitaire écrit » I & II

« Méthodologie du travail universitaire oral » I & II

« Période d’expérience professionnelle 1 : rapport de stage»

« Période d’expérience professionnelle 2 : mémoire de stage »

« Période d’expérience professionnelle : soutenance »

« Méthodologie du projet personnel et professionnel (M3P) »

« Remédiation »

« Projet tuteuré »

– En 1^e année de Master :

« Atelier de suivi méthodologique » (toutes Mentions concernées)

« Mémoire – Texte » (toutes Mentions confondues)

« Mémoire – Soutenance »

« Période d’expérience professionnelle » (toutes Mentions confondues)

« Séminaire de recherche » / « Séminaire avancé de recherche en communication » (toutes Mentions confondues)

« Engagement étudiant » (Mention « Industries culturelles »)

« Initiatives étudiantes » (Mention « Industries culturelles »)

« Ateliers de recherche-création » (Mention « Industries culturelles »)

« Conférences professionnelles » (Mention « Industries culturelles »)

« Ateliers professionnalisants » 1, 2 (Mention « Industries culturelles »)

« Rapport d’expérience professionnelle » (Mention « Information et communication »)

« Atelier de suivi du rapport d’étude » (Mention « Information et communication »)

– En 2^e année de Master :

« Mémoire – Texte » (tous Mentions et Parcours confondus)

« Mémoire – Soutenance » (tous Mentions et Parcours confondus)

« Période d’insertion professionnelle » (tous Mentions et Parcours confondus)

« Séminaires avancés » / « du CÉMTI » / « de recherche » (tous Mentions et Parcours confondus)

« Formation à la recherche : organisation d’un événement scientifique » (Mention « Culture et communication », Parcours « MARGE »)

« Atelier promotion du film » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Communication pour le cinéma et l’audiovisuel »)

« Atelier de culture visuelle » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Communication par l'image et cultures numériques »)

« Atelier de construction de site (Wordpress) » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Communication par l'image et cultures numériques »)

« Conférences professionnelles » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Communication par l'image et cultures numériques »)

« Projet journée d’étude (conception, valorisation print et web) » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Communication par l'image et cultures numériques »)

« Conduite de projet, communication d’événements culturels (Mention « Industries culturelles », Parcours « Communication par l'image et cultures numériques »)

« Engagement étudiant » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Communication par l'image et cultures numériques »)

« Tables rondes professionnelles » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Industrie de la musique »)

« Rapport d'expérience professionnelle » (Mention « Information et communication »).

« Projet création/diffusion » (Mention « Industries culturelles », Parcours « Industrie musicale »)

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (*Article 18*)

– En 2^e année de Licence « Information et communication » :

« Projet professionnel (M3P) » : acquis / non acquis

– En 1^e année de Master, toutes Mentions concernées (sauf Industries culturelles) :

« Séminaire de recherche » : acquis / non acquis

« Atelier de suivi méthodologique » : acquis / non acquis

– En 1^e année de Master, Mention « Information et communication » :

« Projet "Voyage d'études" » : acquis / non acquis

– En 1^e année de Master, Mention « Industries culturelles » :

~~« Introduction aux Parcours de M2 » : acquis / non acquis~~

« Atelier de recherche-création - I » : acquis / non acquis

« Atelier de recherche-création - II » : acquis / non acquis

« Atelier de recherche-création - III » : acquis / non acquis

– En 2^e année de Master, Mention « Culture et communication », Parcours

« MARGE » :

« Séminaires de recherche » : acquis / non acquis

« Formation à la recherche : organisation d'un évènement scientifique » : acquis/ non acquis

– En 2^e année de Master, Mention « Industries culturelles », Parcours « Industrie de la musique » :

« Méthodologie de la recherche » : acquis / non acquis »

– En 2^e année de Master, Mention « Industries culturelles », Parcours « Communication pour le cinéma et l'audiovisuel » :

« Stratégies des acteurs de l'audiovisuel » : acquis / non acquis »

– En 2^e année de Master, Mention « Information et communication » :

« Atelier de suivi du méthodologique » : acquis / non acquis

« Enjeux majeurs » : acquis / non acquis

– En 2^e année de Master, tous Mentions et Parcours confondus :

Pour les EC ne donnant pas lieu à une note, le jury de diplôme a la possibilité de diminuer la note moyenne obtenue par chaque étudiant en fonction du nombre de cours non acquis.

**Modification de l'annexe aux modalités
de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024
présentée en CFVU le 20 juin 2024**

Composante : ECO GE

Formation : Licence et Master

Formulation en 2023-2024

4– Cas particuliers des EC n’ouvrant pas droit à une seconde chance (Article 15)

Simulation de gestion (Licence 1 EG) Renforcement en mathématiques (licence 1 AES)
Renforcement en français (licence 1 AES)
Projets tuteurés (Master 2 Economie des organisations, parcours ESSI) Projets tuteurés (Master 1 Management)
Rapports de stage (Master 1 MCI) Mémoires (Master 2 MCI)
EC Les leviers du marketing opérationnel (Master M2 MCI)
Droit de la commande publique (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P)
Droit de la concurrence et de la régulation (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P)
Fiscalité des affaires publiques (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P)
Evaluation des politiques publiques (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P)
Droit international de l’investissement (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P sous réserve d’ouverture de l’option).

7– EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

Renforcement en mathématique (Licence 1 AES)
Renforcement en Français (Licence 1 AES) EC tremplin réussite (Licence 2 AES)
EC tremplin réussite (Licence 2 Economie gestion parcours économie-finance)
EC tremplin réussite (Licence 3 économie-gestion parcours économie-finance et parcours management) EC tremplin master (Licence 2 AES)
EC tremplin master (Licence 2 Economie gestion) EC tremplin métier (Licence 3 AES)
EC tremplin master (Licence 3 AES) M3P Licence 3 Economie gestion
Conférences professionnelles - SCUIO (Master MCI)
Expérience professionnelle (Master 1 et 2 Economie des organisations) Pour le master 1 et 2 Management, se référer à l’annexe 1

8– Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation (Article 21)
(Uniquement pour des raisons de réglementation nationale ou de spécificités professionnelles en licence et/ou master et pour l’EC ou l’UE Mémoire en master)

Dans le master 1 et 2 Economie des organisations (parcours EMD3P et parcours ESSI) et dans le master 2 Management (parcours COMC et COSTD), l’UE « professionnalisation », ne peut pas être validée par compensation avec les autres UE.

10a – Poursuite d’études au niveau supérieur dans un cursus de licence (Article 23)

Un minimum de 42 ECTS est exigé afin que le jury examine la possibilité d’une poursuite des études au niveau supérieur.

10b – Poursuite d’études au niveau supérieur au sein du cursus de master (Article 23)
en M1. Ce nombre est doit être compris entre 30 et 48)

En Master EDO : redoublement avec possibilité de suivre des EC de M2 en crédits, avec un minimum de 48 ECTS validés en M1 et à l’appréciation du jury.

Modification apportée pour 2024-2025

Formulation en 2024-2025 :

4– Cas particuliers des EC n'ouvrant pas droit à une seconde chance (Article 15)

Simulation de gestion (Licence 1 Economie-Gestion)

~~Renforcement en mathématiques (licence 1 AES)~~

~~Renforcement en français (licence 1 AES)~~

M2E (Licence 1 Economie-Gestion)

M3P (Licence 2 et Licence 3 Economie-Gestion)

EC Tremplin (Licence 2 et Licence 3 Economie-Gestion)

EC Tremplin (Licence 2 et Licence 3 AES)

Projets tuteurés (Master 2 Economie des organisations, parcours ESSI) Projets tuteurés (Master 1 Management)

Rapports de stage (Master 1 MCI) Mémoires (Master 2 MCI)

EC Les leviers du marketing opérationnel (Master M2 MCI)

Droit de la commande publique (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P)

Droit de la concurrence et de la régulation (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P) Fiscalité des affaires publiques (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P)

Evaluation des politiques publiques (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P)

Droit international de l'investissement (Master 2 Economie des organisations, parcours EMD3P sous réserve d'ouverture de l'option).

7– EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

~~Renforcement en mathématique (Licence 1 AES)~~

~~Renforcement en Français (Licence 1 AES)~~ EC tremplin réussite (Licence 2 AES)

EC tremplin réussite (Licence 2 Economie-Gestion Parcours Economie-Finance)

EC tremplin réussite (Licence 3 Economie-Gestion Parcours Economie-Finance et Parcours Management)

EC tremplin master (Licence 2 AES)

EC tremplin master (Licence 2 Economie-Gestion Parcours Economie-Finance)

EC tremplin master (Licence 3 Economie-Gestion Parcours Economie-Finance et Parcours Management)

EC tremplin métier (Licence 3 AES)

EC tremplin master (Licence 3 AES)

M3P Licence 3 Economie-Gestion

Conférences professionnelles - SCUIO (Master MCI)

Expérience professionnelle (Master 1 et 2 Economie des organisations) Pour le master 1 et 2 Management, se référer à l'annexe 1

Conférences professionnelles en M1 EMD3P et M1 ESSI

Projet tuteuré en M2 TREES

8– Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation (Article 21)

(Uniquement pour des raisons de réglementation nationale ou de spécificités professionnelles en licence et/ou master et pour l'EC ou l'UE Mémoire en master)

Dans le master 1 et 2 Economie des organisations (**pour l'ensemble des parcours et des niveaux**)

et dans le **master 1 et 2 Management** (parcours COMC et COSTD), l'UE « professionnalisation », ne peut pas être validée par compensation avec les autres UE.

10a – Poursuite d'études au niveau supérieur dans un cursus de licence (Article 23)

Nombre de crédits ECTS minimum exigé pour autoriser le passage de niveau à l'issue de la session de seconde chance

(la règle générale fixe le nombre minimum à 30 crédits ECTS mais il peut être porté par la composante, le département ou la formation jusqu'à 48 ECTS au plus)

Un minimum de **42 45** ECTS est exigé afin que le jury examine la possibilité d'une poursuite des études au niveau supérieur.

10b – Poursuite d'études au niveau supérieur au sein du cursus de master (Article 23)

(A l'issue de l'année de M1 : simple redoublement, redoublement avec passage conditionnel en M2 (AJAC), redoublement avec possibilité de suivre des EC de M2 en crédits. Si la deuxième ou la troisième option est retenue, précisez le nombre minimum requis de crédits ECTS validés en M1. Ce nombre est doit être compris entre 30 et 48)

En Master EDO : redoublement avec possibilité de suivre des EC de M2 en crédits **ou AJAC, avec dans les deux cas** un minimum de 48 ECTS validés en M1 et à l'appréciation du jury.

Simple redoublement pour les autres.

Observation

Néant
=> à compléter éventuellement

**Modification de l'annexe aux modalités
de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024
présentée en CFVU le 20 juin 2024**

Composante : DROIT

Formation : Licence et Master DROIT

Formulation en 2023-2024

**8 – Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation
(Article 21)**

La délibération du Jury de Licence peut prendre la forme d'une autorisation donnée à l'étudiant ajourné à continuer dans le niveau supérieur = « ajourné autorisé à continuer » ou A.J.A.C. Cette décision est prise par délibération du jury de Licence à l'issue de la session de seconde chance :

- l'étudiant de Licence 1^{re} année qui a validé la totalité des E.C.T.S. d'un de ses deux semestres (30 E.C.T.S.) et à qui il ne manque au maximum que 12 E.C.T.S. pour valider son année est de droit « ajourné [en Licence 1^{re} année] autorisé à continuer » (A.J.A.C.) en Licence 2^e année.

Modification apportée pour 2024-2025

Formulation en 2024-2025 :

**8 – Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation
(Article 21)**

La délibération du Jury de Licence peut prendre la forme d'une autorisation donnée à l'étudiant ajourné à continuer dans le niveau supérieur = « ajourné autorisé à continuer » ou A.J.A.C. Cette décision est prise par délibération du jury de Licence à l'issue de la session de seconde chance :

- l'étudiant de Licence 1^{re} année qui a validé la totalité des E.C.T.S. d'un de ses deux semestres (30 E.C.T.S.) **ou** à qui il ne manque au maximum que 12 E.C.T.S. pour valider son année est de droit « ajourné [en Licence 1^{re} année] autorisé à continuer » (A.J.A.C.) en Licence 2^e année.

Observation

Néant

=> à compléter éventuellement

**Modification de l'annexe aux modalités
de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024
présentée en CFVU le 20 juin 2024**

Composante : ERITES

Formation : Licence Géographie

Formulation en 2023-2024

Modification apportée pour 2024-2025

Formulation en 2024-2025 :

Durée des études (Article 6)

En licence de géographie, la durée normale des études, qui est de trois ans, peut être au cas par cas raccourcie à deux ans, sur avis du responsable de la formation, après avis du Jury de L1 et/ou de L2. Ces cas particuliers peuvent notamment tenir compte des validations d'acquis ou des dispenses accordées en L1, au vu de la scolarité antérieure de la personne concernée dans l'enseignement supérieur.

Nouvel article

Observation

Article 6/ MCCC 2024-2025 – stipule :

En licence, la durée des études est de trois ans.

**Modification de l'annexe aux modalités
de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024
présentée en CFVU le 20 juin 2024**

Composante : ARTS
Formation : Master ARTEC

Formulation en 2023-2024

1 – Modalités éventuelles de choix entre contrôle continu et contrôle terminal (*Articles 9*)

Il ne peut y avoir de choix entre contrôle continu et contrôle terminal. La validation du diplôme de Master ArTeC se fait uniquement par contrôle continu.

Modification apportée pour 2024-2025

Formulation en 2024-2025 :

1 – Modalités éventuelles de choix entre contrôle continu et contrôle terminal (*Articles 9*)

Il ne peut y avoir de choix entre contrôle continu et contrôle terminal. La validation du diplôme de Master ArTeC se fait uniquement par contrôle continu. **Le contrôle continu ne peut être validé au-delà de trois absences par cours.**

Observation

Néant
=> à compléter éventuellement

**Modification de l'annexe aux modalités
de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024
présentée en CFVU le 20 juin 2024**

Composante : ARTS

Formation : Master Arts plastiques

Formulation en 2023-2024

**7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20
(Article 18)**

Tous les EC donnent lieu à une note sur une échelle de 0 à 20

Modification apportée pour 2024-2025

Formulation en 2024-2025 :

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

Tous les EC donnent lieu à une note sur une échelle de 0 à 20, **à l'exception, dans le parcours MEC, de l'EC « Pratique et Projet collectif» (UE « Professionnalisation »), qui donne lieu au résultat « acquis » ou « non acquis ».**

Observation

Néant

=> à compléter éventuellement

**Modification de l'annexe aux modalités
de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024
présentée en CFVU le 20 juin 2024**

Composante : PSYCHOLOGIE
Formation : Licence Psychologie

Formulation en 2023-2024

2 – Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement (Article 9 et 14)

Certains étudiants en raison d'une activité professionnelle, de situations particulières notamment de handicap, d'engagement associatif et sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'une adaptation des exigences d'assiduité (Article 13 des modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2020-2025).

A l'exception de ces étudiants, il sera requis une assiduité (présence obligatoire) aux EC de Psychologie suivants :

Année	Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
Licence 1	DP11ET01	EC1 : Méthodologie disciplinaire intégrant le M2E	18h
	DP12EM04	EC1 : Initiation aux statistiques en sciences humaines et sociales	24h
Licence 2	DP13ET01	EC1 : M3P – Licence 2 (Métiers de la psychologie)	18h
	DP14EM08	EC1 : Statistiques avancées en sciences humaines et sociales	30h
	DP14ET01	EC1 : Tremplin : réussite + Master	15h

Année	Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
<i>EC2 : Statistiques avancées au choix (1 EC au choix sur 2)</i>			
	DP15EM06	1. Analyse de la variance	30h
	DP15EM07	2. Analyse multifactorielle	30h
	DP15ET01	EC1 : M3P – Licence 3	15h
	DP16ETR1	EC1 : Tremplin : métier + master	15h
	DP16ES01	EC2 : Stage	15h
<i>Parcours de mineures 4 – Psychologie (2 EC au choix sur 3)</i>			
	DP16EP01	EC1 : Projet tutoré santé et handicap	18h
	DP16EP02	EC2 : Projet tutoré stress, souffrance et bien-être au travail	18h
	DP16EP03	EC3 : Projet tutoré âges de la vie	18h

8 – Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation (Article 21)

(Uniquement pour des raisons de réglementation nationale ou de spécificités professionnelles en licence et/ou master et pour l'EC ou l'UE Mémoire en master)

N/A

Modification apportée pour 2024-2025

Formulation en 2024-2025 :

2 – Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement (Article 9 et 14)

Certains étudiants en raison d'une activité professionnelle, de situations particulières notamment de handicap, d'engagement associatif et sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'une adaptation des exigences d'assiduité (Article 13 des modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2020-2025).

A l'exception de ces étudiants, il sera requis une assiduité (présence obligatoire) aux EC de Psychologie suivants :

Année	Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
Licence 1	DP11ET01	EC1 : Méthodologie disciplinaire intégrant le M2E	18h
	DP12EM04	EC1 : Initiation aux statistiques en sciences humaines et sociales	24h
Licence 2	DP13ET01	EC1 : M3P – Licence 2 (Métiers de la psychologie)	18h
	DP14EM08	EC1 : Statistiques avancées en sciences humaines et sociales	30h
	DP14ET01	EC1 : Tremplin : réussite + Master	15h

Année	Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
<i>EC2 : Statistiques avancées au choix (1 EC au choix sur 2)</i>			
	DP15EM06	1. Analyse de la variance	30h
	DP15EM07	2. Analyse multifactorielle	30h
	DP15ET01	EC1 : M3P – Licence 3	15h
Licence 3	DP16ETR1	EC1 : Tremplin : métier + master	15h
	DP16ES01	EC2 : Stage	15h
	<i>Parcours de mineures 4 – Psychologie (2 EC au choix sur 3)</i>		
	DP16EP01	EC1 : Projet tutoré santé et handicap	18h
	DP16EP02	EC2 : Projet tutoré stress, souffrance et bien-être au travail	18h
	DP16EP03	EC3 : Projet tutoré âges de la vie	18h

La présence à ces EC, permettant l'acquisition de compétences fondamentales à la formation, est un prérequis à leur validation.

**8 – Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation
(Article 21)**

(Uniquement pour des raisons de réglementation nationale ou de spécificités professionnelles en licence et/ou master et pour l'EC ou l'UE Mémoire en master)

DP16ES01 EC2 : Stage

N/A

Observation

Néant
=> à compléter éventuellement

**Modification de l'annexe aux modalités
de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024
présentée en CFVU le 20 juin 2024**

Composante : PSYCHOLOGIE

Formation : Master Psychologie

Formulation en 2023-2024

2 – Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement (Article 9 et 14)

Certains étudiants en raison d'une activité professionnelle, de situations particulières notamment de handicap, d'engagement associatif et sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'une adaptation des exigences d'assiduité (Article 13 des modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2020-2025).

A l'exception de ces étudiants, il sera requis une assiduité (présence obligatoire) aux EC suivants :

- Parcours Neuropsychologie

Master 1 :

Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
DPA2ED08	EC 2 : Approfondissement méthodologique	12h

Master 2 :

Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
DPA3ED26	EC1 : Déontologie	6h
DPA3ED27	EC2 : Evaluation et prévention des conduites suicidaires	6h
DPA4ED14	EC1 : Pratiques innovantes en neuropsychologie – Conférences professionnelles	12h

- Master 1 Mention Psychologie - Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement :

Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
UE 2 : Approches sociocognitives : jugement et cognition		
DPA1ED26	EC1 : Jugement social	12h
DPA1ED27	EC2 : Cognition sociale	12h
UE 3 : Représentations sociales		
DPA1ED28	EC1 : Processus et structure	12h
DPA1ED29	EC2 : Contexte d'application	12h
UE 4 : Communication et langage		
DPA1ED30	EC1 : Langage et persuasion	12h
DPA1ED31	EC2 : Communication verbale et non verbale	12h
UE 6 : Identité sociale		
DPA2ED12	EC1 : Perspectives fondamentales	12h
DPA2ED13	EC2 : Recherches appliquées	12h
UE 7 : Psychologie sociale de la santé		
DPA2ED14	EC1 : Approche psychosociale du rapport à la santé	12h
DPA2ED15	EC2 : Prévention et promotion de la santé	12h
UE 8 : Psychologie sociale du travail : conflits et changements		
DPA2ED16	EC1 : Origines psychosociales des conflits	12h
DPA2ED17	EC2 : Gestion des conflits et changement	12h
UE 9 : Stage et mémoire de recherche		
DPA2ES05	EC1 : Suivi de stage	21h
DPA2EM05	EC2 : Mémoire de recherche	36h

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

Les EC suivants donneront lieu à un résultat : ADM (Admis) ou AJ (Ajourné) :

- Parcours Neuropsychologie

Master 1 : EC2 : Approfondissement méthodologique (DPA23ED08)

- Parcours Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles

Master 2 : EC2 : Préparation à la pratique professionnelle (DPA4ED19)

8 – Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation (Article 21)

(Uniquement pour des raisons de réglementation nationale ou de spécificités professionnelles en licence et/ou master et pour l'EC ou l'UE Mémoire en master)

Pour l'ensemble des 6 parcours du Master mention Psychologie, les UE et EC de Mémoire et Stage doivent être validés sans possibilité de compensation. Cela concerne précisément les UE ou EC suivantes :

- Parcours Psychologie Clinique et Psychothérapies :

Master 1 : UE 6 : Mémoire de recherche et stage (DPA2UMC6)

Master 2 : UE 6 : Stage et mémoire (DPA4UMC6)

- Parcours Neuropsychologie

Master 1 : UE 6 : Mémoire de recherche et supervision de stage (DPA2UMN6)

Master 2 : UE 6 : Mémoire et Stage (DPA4UMN6)

- Parcours Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles

Master 1 : UE 6 : Mémoire de recherche et stage (DPA2UMD6)

Master 2 : UE 6 : Mémoire et stage (DPA4UMD6)

- Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement

Master 1 : UE 9 : Stage et mémoire de recherche (DPA2USS8)

Master 2 : EC Stage et suivi de stage (DPA4ES05) et EC Mémoire et suivi méthodologique (DPA4EM05) (UE 7)

- Parcours Psychologie de la Cognition

Master 1 : EC Stage et suivi de Stage (DPA2ES06) et EC Mémoire et suivi de Mémoire (DPA2EM06) (UE 6)

Master 2 : UE 5 : Stage et Mémoire (DPA4UM05)

- Parcours Ergonomie, Travail, Formation et Vie Quotidienne

Master 1 : EC Mémoire et suivi méthodologique (DPA2EM01) et EC Conduite et démarche de recherche et d'intervention : encadrement du stage (DPA2ES01)

Master 2 : UE 7 : Conduire une intervention en ergonomie (DPA4UME7)

En raison de la responsabilité inhérente à l'usage du titre professionnel de psychologue et d'ergonome, certains EC ou UE fondamentaux indispensables à la qualité de la future activité de l'étudiant se doivent, à titre dérogatoire, d'être acquis sans compensation. La liste en est la suivante :

- Parcours Psychologie Clinique et Psychothérapies :

Master 1 : UE 3 Fondations cliniques (DPA1UDC2)

- Parcours Neuropsychologie

Master 1 : EC Neuroanatomie fonctionnelle et clinique (DPA1ED17) et EC Évaluation neuropsychologique 1 (DPA2ED06)

Master 2 : EC Évaluation neuropsychologique 2 (DPA3ED29 et DPA3ED30)

- Parcours Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles

Master 1 : UE 3 : Fondamentaux (DPA1UDD2)

Master 2 : UE 3 : Troubles du développement (DPA3UDD3)

- Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement

Master 2 : EC Analyse des données : comparaison de modèles (DPA3ED43) et EC Ingénierie psychosociale (DPA4ED21)

- Parcours Ergonomie, Travail, Formation et Vie Quotidienne

Master 1 : EC Recueil, traitement et analyse des données (DPA1ED05) ; EC Analyse systémique des ressources et de l'activité (DPA1ED06)

Master 2 : EC Conditions de travail, risques & santé au travail (DPA4ED01) ; EC Nouvelles formes d'organisation (DPA4ED02)

9 – Modalités de réinscription à un EC non acquis (Article 22)

(Réinscription l'année suivante ou réinscription obligatoire le semestre suivant où l'EC est proposé)

Lorsqu'un EC n'a pas été acquis à l'issue de l'année universitaire, l'étudiant doit s'y réinscrire en priorité l'année suivante, excepté pour l'EC Mémoire de tous les parcours (sauf pour le parcours Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles pour lequel l'étudiant pourra s'y réinscrire) - Cf. point 4.

Modification apportée pour 2024-2025

Formulation en 2024-2025 :

2 – Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement (Article 9 et 14)

Certains étudiants en raison d'une activité professionnelle, de situations particulières notamment de handicap, d'engagement associatif et sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'une adaptation des exigences d'assiduité (Article 13 des modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2020-2025).

A l'exception de ces étudiants, il est requis une assiduité (présence obligatoire) aux EC suivants :

- Parcours Neuropsychologie

Master 1 :

Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
DPA2ED08	EC 2 : Approfondissement méthodologique	12h
DPA2EM03	EC Séminaire de recherche et mémoire	36h
DPA2ES03	EC Supervision de stage et stage de 280 h	21h

Master 2 :

Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
DPA3ED26	EC1 : Déontologie	9h
DPA3ED27	EC2 : Evaluation et prévention des conduites suicidaires	9h
DPA4ED14	EC1 : Pratiques innovantes en neuropsychologie – Conférences professionnelles	12h
DPA4ES03	EC Stage et supervision de stage	36h pour les 2 EC : DPA4ES03 et M03
DPA4EM03	EC mémoire	

- Parcours psychologie du développement

Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
DPA2ES04	EC 2 : Supervision de stage et stage	21

Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
DPA4ES04	EC 2 : Supervision de stage et stage	21

- Parcours Psychologie sociale

- Master 1 Mention Psychologie - Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement :

Code EC	Intitulé	Nombre d'heures TD de présence obligatoire
UE 2 : Approches sociocognitives : jugement et cognition		
DPA1ED26	EC1 : Jugement social	12h
DPA1ED27	EC2 : Cognition sociale	12h
UE 3 : Représentations sociales		
DPA1ED28	EC1 : Processus et structure	12h
DPA1ED29	EC2 : Contexte d'application	12h
UE 4 : Communication et langage		
DPA1ED30	EC1 : Langage et persuasion	12h
DPA1ED31	EC2 : Communication verbale et non verbale	12h
UE 6 : Identité sociale		
DPA2ED12	EC1 : Perspectives fondamentales	12h
DPA2ED13	EC2 : Recherches appliquées	12h
UE 7 : Psychologie sociale de la santé		
DPA2ED14	EC1 : Approche psychosociale du rapport à la santé	12h
DPA2ED15	EC2 : Prévention et promotion de la santé	12h
UE 8 : Psychologie sociale du travail : conflits et changements		
DPA2ED16	EC1 : Origines psychosociales des conflits	12h
DPA2ED17	EC2 : Gestion des conflits et changement	12h
UE 9 : Stage et mémoire de recherche		
DPA2ES05	EC1 : Suivi de stage	21h
DPA2EM05	EC2 : Mémoire de recherche	36h

Master 2 Mention Psychologie - Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement :

Une demande d'assiduité obligatoire (3% des heures maquette) est demandée pour les ECs dont l'acquisition de compétences professionnelles est fondamentale à la formation et l'obtention du titre de psychologue et dont la validation est réalisée en contrôle continu.

Une assiduité obligatoire est également demandée pour les Ecs :

DPA4ES05	EC Stage et suivi de stage	21h
DPA4EM05	EC Mémoire et suivi méthodologique	36h

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

Les EC suivants donneront lieu à un résultat : ADM (Admis) ou AJ (Ajourné) :

- Parcours Neuropsychologie

Master 1 : EC2 : Approfondissement méthodologique (DPA23ED08)

Master 2 : EC Déontologie (DPA3ED26) et EC Evaluation et Prévention des conduites suicidaires (DPA3ED27)

- ~~Parcours Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles~~

Master 2 : ~~EC2 : Préparation à la pratique professionnelle (DPA4ED19)~~

8 – Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation (Article 21)

(*Uniquement pour des raisons de réglementation nationale ou de spécificités professionnelles en licence et/ou master*)

Pour l'ensemble des 6 parcours du Master mention Psychologie, les UE et EC de Mémoire et Stage doivent être validés :

- Parcours Psychologie Clinique et Psychothérapies :

Master 1 : UE 6 : Mémoire de recherche et stage (DPA2UMC6)

Master 2 : UE 6 : Stage et mémoire (DPA4UMC6)

- Parcours Neuropsychologie

Master 1 : ~~UE 6 : Mémoire de recherche et supervision de stage (DPA2UMN6)~~

~~DPA2EM03 EC Séminaire de recherche et mémoire~~

~~DPA2ES03 EC Supervision de stage et stage de 280 h~~

Master 2 : ~~UE 6 : Mémoire et Stage (DPA4UMN6)~~

~~EC DPA4ES03 EC Stage et supervision de stage~~

~~EC DPA4EM03 EC Mémoire~~

- Parcours Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles

Master 1 : ~~dans l'UE 6 : Mémoire de recherche et stage (DPA2UMD6)~~

~~Master 1. DPA2EM04. EC 1: Séminaire de recherche et suivi de mémoire~~

~~Master 1. DPA2ES04. EC 2 : Supervision de stage et stage~~

~~Master 2 : UE 6 : Mémoire et stage (DPA4UMD6)~~

~~Master 2. DPA4EM04. EC 1: Séminaire de recherche et suivi de mémoire~~

~~Master 2. DPA4ES04. EC 2 : Supervision de stage et stage~~

- Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement

Master 1 : UE 9 : Stage et mémoire de recherche (DPA2USS8)

Master 2 : EC Stage et suivi de stage (DPA4ES05) et EC Mémoire et suivi méthodologique (DPA4EM05) (UE 7)

- Parcours Psychologie de la Cognition

Master 1 : EC Stage et suivi de Stage (DPA2ES06) et EC Mémoire et suivi de Mémoire (DPA2EM06) (UE 6)

Master 2 : UE 5 : Stage et Mémoire (DPA4UM05)

- Parcours Ergonomie, Travail, Formation et Vie Quotidienne

Master 1 : EC Mémoire et suivi méthodologique (DPA2EM01) et EC Conduite et démarche de recherche et d'intervention (DPA4UME7)

Master 2 : UE 7 : Conduire une intervention en ergonomie (DPA4UME7)

En raison de la responsabilité inhérente à l'usage du titre professionnel de psychologue et d'ergonome, certains EC compensation. La liste en est la suivante :

- Parcours Psychologie Clinique et Psychothérapies :

Master 1 : UE 3 Fondations cliniques (DPA1UDC2)

- Parcours Neuropsychologie

Master 1 : EC Neuroanatomie fonctionnelle et clinique (DPA1ED17) et EC Évaluation neuropsychologique 1 (DPA1ED18)
Master 2 : EC Évaluation neuropsychologique 2 (DPA3ED29 et DPA3ED30)

- Parcours Psychologie de la Cognition

Master 2 : EC Cognition Appliquée (DPA4ED28)

- Parcours Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles

Master 1 : UE 3 : Fondamentaux (DPA1UDD2)

Master 2 : UE 3 : Troubles du développement (DPA3UDD3)

- Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement

Master 1 : EC Stage de stage (DPA2ES05) et EC Mémoire de recherche (DPA2EM05) (UE9)

Master 2 : EC Stage et suivi de stage (DPA4ES05) et EC Mémoire et suivi méthodologique (DPA4EM05) (UE 7)

- Parcours Ergonomie, Travail, Formation et Vie Quotidienne

Master 1 : EC Recueil, traitement et analyse des données (DPA1ED05) ; EC Analyse systémique des ressources et de l'environnement (DPA1ED06)
Master 2 : EC Conditions de travail, risques & santé au travail (DPA4ED01) ; EC Nouvelles formes d'organisation (DPA4ED02)

9 – Modalités de réinscription à un EC non acquis (Article 22)

(Réinscription l'année suivante ou réinscription obligatoire le semestre suivant où l'EC est proposé)

Lorsqu'un EC n'a pas été acquis à l'issue de l'année universitaire, l'étudiant doit s'y réinscrire en priorité l'année suivante pour les problématiques actuelles pour lequel l'étudiant pourra s'y réinscrire, **uniquement en M1**) - Cf. point 4.

Observation

Néant
=> à compléter éventuellement